

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/03/2017

Dossier complet le :

01/03/2017

N° d'enregistrement :

2017-4566

1. Intitulé du projet

Extension du circuit de motocross de la vallée Baleau - Commune de Faye sur Ardin (Deux sèvres)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom THORREE

Prénom Richard

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44	Aménagement de terrains de pratique de sports ou loisirs motorisés d'une emprise totale de moins de 4 hectares. L'agrandissement du circuit porte sur une superficie d'1.2ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du terrain de motocross actuel, localisé sur la commune de Faye sur Ardin et autorisé par arrêté préfectoral (homologué le 23 juin 2016). Circuit situé en bordure immédiate de l'autoroute A83. Extension du site aux dépens d'une parcelle d'une superficie de 1.2hectare localisée sur la commune de Faye sur Ardin. Le projet prévoit l'agrandissement des pistes de pratique de loisirs motorisés actuels (motocross, quadcross et side-car cross).

Pour ce faire le projet prévoit :

- la reprise des pistes du circuit actuel.

Le projet est porté par Richard THORREE détenteur d'un brevet fédéral 1er degré officiel UFOLEP (2009), du certificat de directeur de course (2011) et de la qualité de contrôleur de circuits (2017).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet d'extension du site sont :

- permettre et favoriser la poursuite des pratiques de motocross, quadcross et side-car cross ayant lieu sur le circuit en retraçant des nouvelles pistes.
- accueillir des stages d'initiation / perfectionnement pour tout public licencié (encadré par l'animateur DE)
- mutualiser les usages sur un seul et même site en accueillant également des pratiques de sports de loisirs non motorisés tels que le VTT, la course à pied (trail notamment), le loisir équestre, pour tout public licencié (le site sera interdit aux engins motorisés les jours de pratique de ces loisirs non motorisés).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit :

- Le traçage des pistes sur une partie de la parcelle ZW 25 actuellement en cours de bornage à l'aide d'engins de TP adaptés. Le sol sera décapé sur quelques centimètres afin de fournir des pistes présentant toutes les caractéristiques sécuritaires nécessaires à la pratique. Le linéaire de piste fera environ 400 à 600m . Le substrat décapé sera réemployé sur le site afin de créer des bosses sur le circuit et également aménager des andains de protection au bord de piste (un apport de matériaux sera à ce niveau nécessaire, le volume décapé ne sera pas suffisant aux besoins - sol très peu épais sur le site).
- la mise en place de clôtures sur l'ensemble du périmètre d'extension, dans la continuité des clôtures récemment installées en bordures du circuit actuel. Cette clôture est vouée à être pérenne et ne permettra pas l'accès d'engins motorisés. La clôture sera composée d'un grillage métallique à larges mailles permettant le franchissement de la petite et moyenne faune.
- la plantation d'arbres et arbustes autochtones en bordure du site et éventuellement en renforcement des bordures boisées qui seront conservées.
- la préservation d'une bande de 2m en bordure du terrain exempt de tout aménagement ou usage.
- le respect de l'ensemble des normes de sécurité pour les pilotes et le public imposées par la Fédération Française de Motocyclisme.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aujourd'hui le site existant est homologué depuis le 23 juin 2016. Il est ouvert de 10h à 17h30 tous les jours sauf le jeudi du 16 août de l'année en cours au 14 mars de l'année suivante et ouvert les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés du 15 mars au 15 août de la même année sans changement d'horaires.

L'école de pilotage sera ouverte les mercredis et samedis après-midis (pas de cours pendant les vacances scolaires).

Les stages de perfectionnement / initiation pourront durer quelques jours et auront lieu probablement essentiellement durant les vacances scolaires, ils seront réservés aux licenciés de la FFM (accueil d'environ 10 plots maxi)

D'une manière générale, la pratique pourra être irrégulière dans l'année en fonction des périodes de compétition (qui ont lieu essentiellement en été, saison durant laquelle le site devrait être moins fréquenté), et d'entraînements (entraînement surtout sur les saisons automne-hiver, période de plus forte activité probable sur le site).

L'accueil des loisirs non motorisés se fera à la demande des personnes, associations, clubs locaux (réservé aux licenciés des fédérations concernées). Le site sera alors privatisé et interdit aux engins motorisés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager (pour extension du circuit)
- Dossier d'homologation
- Etude d'incidence NATURA 2000 (dans le cadre du dossier d'homologation).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse du circuit actuel (sera l'adresse du circuit agrandi) :

La vallée bateau
79160 FAYE SUR ARDIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°28'40"0 Lat. 46°25'35"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

/

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Étude d'incidence réalisée dans le cadre de l'homologation du circuit motocross en 2016.

HOMOLOGATION EN JUIN 2016 DU CIRCUIT

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II "plaine de Niort Nord Ouest"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS "Plaine de Niort Nord Ouest"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'agrandissement nécessitera l'apport de matériaux pour la confection des pistes (bosses et reliefs sur piste), des merlons de protection en bord de pistes. Ces matériaux seront remblais inertes.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les pratiques sportives et de loisirs qui auront lieu sur site seront en mesure de produire des perturbations sonores, visuelles pour la faune, néanmoins la pratique existe déjà sur site et l'autoroute A83 se localise en bordure du périmètre du site. Il s'agit d'un site déjà très perturbé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se localisant au sein de la ZPS "Plaine de Niort Nord Ouest" désignée pour la préservation des populations de plusieurs espèces d'oiseaux de plaine d'intérêt communautaire. Les incidences prévisibles restent toutefois faibles au regard de la surface de la ZPS, de la localisation du projet en bordure immédiate de l'autoroute A83 constituant une nuisance sonore et visuelle importante localement pour l'avifaune, et de l'existence déjà d'une pratique de motocross sur le site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Achat d'environ 1.2ha de terre agricole situé esur un coleau.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La pratique du motocross engendre des bruits qui n'augmenteront pas (moteur, échappement, pratiquants, public) mais limités aux jours d'utilisation du site et la pratique existe déjà sur le site. Le site se localise par ailleurs en bordure immédiate de l'autoroute A83, source de nuisance sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Circuit situé à proximité de l'autoroute A 83.</p> <p>La pratique du motocross engendre des rejets polluants dans l'air (gaz d'échappement) mais limités aux jours d'utilisation du site.</p> <p>Les maisons les plus proches sont situées à environ 1.1kms</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La pratique du motocross engendre des rejets polluants dans l'air (gaz d'échappement) mais limités aux jours d'utilisation du site.</p> <p>La pratique existe déjà sur le site et l'augmentation de fréquentation sera limitée.</p> <p>Le site se localise par ailleurs en bordure immédiate de l'autoroute A83, source de polluants aériens. (gaz d'échappements)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Le projet concerne l'extension d'un circuit de motocross existant, autorisé et homologué depuis le 23 juin 2016. Une pratique de motocross a lieu de manière régulière sur le site depuis cette date. Il s'inscrit dans une démarche de développement de l'activité respectueuse de l'environnement et du contexte local, en contrôlant l'accès au site et en conservant une pratique limitée dans le temps. La volonté de mutualiser les activités sur un seul et même site (motorisées et non motorisées) permet de concentrer dans l'espace les éventuels nuisances environnementales, dans un contexte déjà perturbé : circuit existant + présence de l'autoroute A83. Un écran de végétation sera maintenu vis à vis du milieu extérieur, et un entretien régulier des espaces végétalisés entre les pistes permettra de ré créer des conditions favorables au développement d'une diversité floristique et faunistique. En regard de ses arguments, il nous semble que le projet d'extension (inférieur à 4ha) devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de trace ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a) ; 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000 un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à villiers en plaine

le, 25/02/2017

Signature

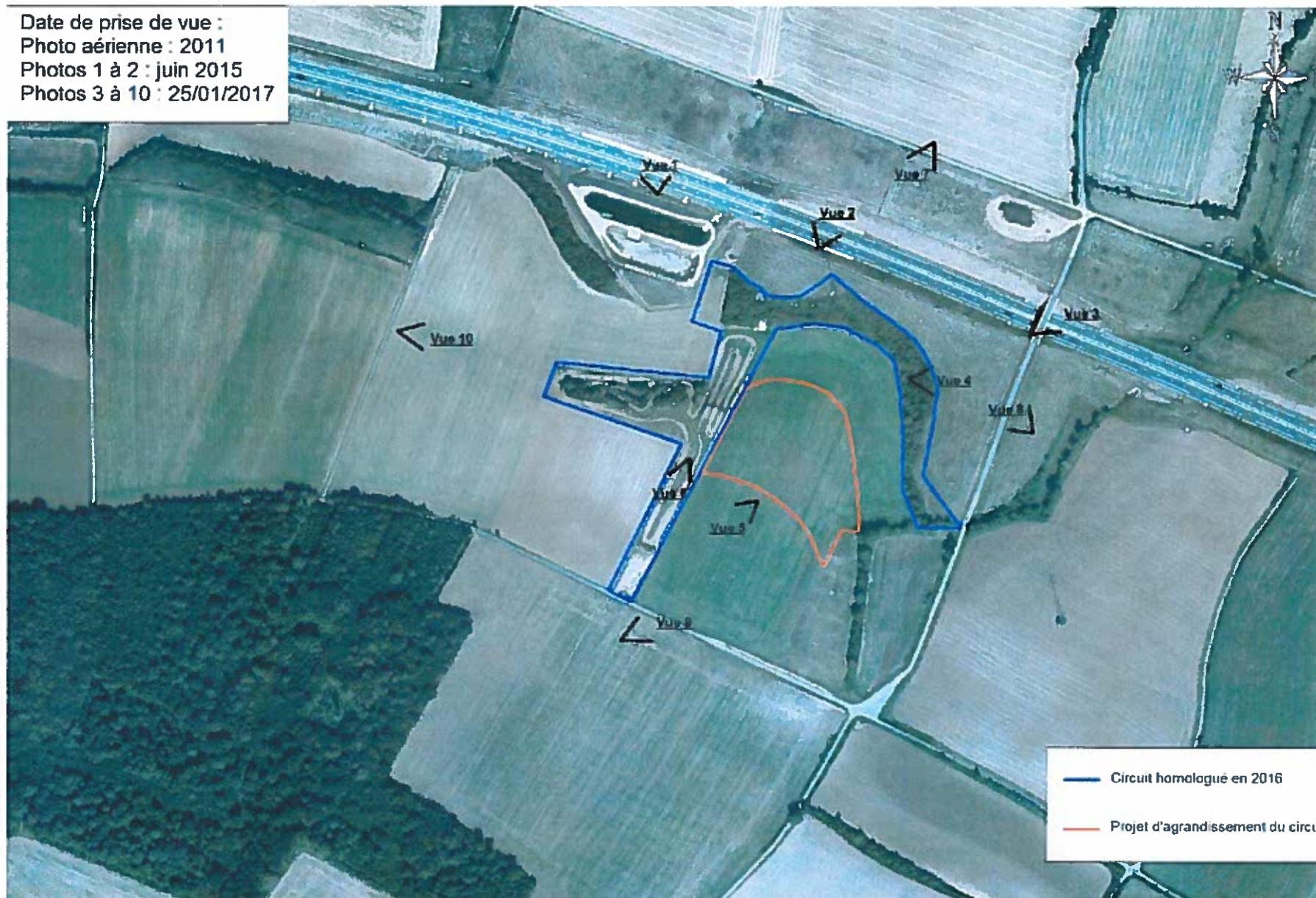


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PA6 et PA7

Planche photographique

Date de prise de vue :
Photo aérienne : 2011
Photos 1 à 2 : juin 2015
Photos 3 à 10 : 25/01/2017



Les prises de vues 1 à 6 permettent de situer le terrain dans son environnement proche

Vue 1



Vue 2



Vue 3



Vue 4



Vue 5



Vue 6



Les prises de vues 7 à 10 permettent de situer le terrain dans son environnement lointain

Vue 7



Vue 8



Vue 9



Vue 10



PA 4 Projet d'agrandissement
d'un circuit moto de 1.2ha
Plan coté :
longueur et dénivelé



— Circuit homologué en 2016
— Projet d'agrandissement du circuit

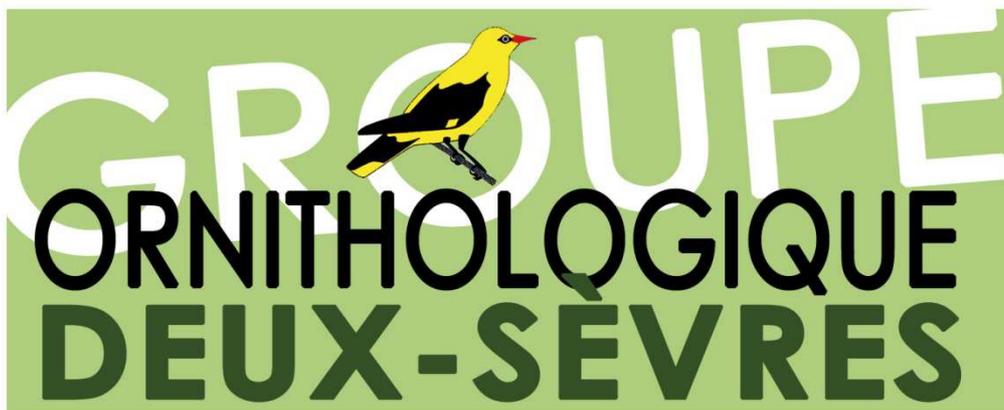
PA 3 Projet d'agrandissement
d'un circuit moto de 1.2ha



Circuit motocross homologué
en 2016

Parking en herbe

Agrandissement de la piste



**GROUPE
ORNITHOLOGIQUE
DEUX-SÈVRES**

NOTE D'ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

NATURA 2000

-

ACTUALISATION DE DONNEES

**Dans le cadre d'un projet d'extension d'un circuit de motocross
sur la commune de
Faye-sur-Ardin (79160)**

Actualisation des principaux enjeux avifaunistiques

**M. Fabrice Thorree
ASSOCIATION FAYE AUTIZE MOTO VERTE
11 rue Marcel Dumas
79 160 Faye-sur-Ardin**

A Niort,

le 25/01/2017

Objet : Actualisation des principaux enjeux avifaunistiques prioritaires à proximité du lieu-dit du « Fossé Robin » (79 160 Faye-sur-Ardin), dans le cadre d'un projet d'extension d'un circuit de motocross compris à l'intérieur de la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

**OBSERVER
CONNAITRE
PROTÉGER**

Les oiseaux sauvages

Afin d'évaluer au mieux les enjeux avifaunistiques de cette ZPS, nous prendrons en considération l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE)) présentes à proximité du projet concerné. Nous resterons néanmoins vigilants quant aux espèces patrimoniales présentes dans la proximité directe du projet ; ceci, tout en ayant un regard global des enjeux locaux vis-à-vis de l'entièreté de la Zone de Protection Spéciale.

Contexte et localisation :

Il s'agit d'un projet d'extension au sein d'un terrain de moto-cross déjà existant, localisé à l'est de la ZPS. La partie de parcelle concernée par cette extension, d'une superficie de 1,21 ha, est alors située sur la commune de Faye-sur-Ardin à proximité immédiate de la limite communale de Surin. Ce projet d'extension se situe au centre du parc de moto-cross déjà existant (**cf. carte 1**). Soulignons que ce terrain de moto-cross est situé dans le prolongement direct de l'Autoroute A83, au Sud ; tandis qu'une ligne haute tension traverse le parcellaire Est selon un axe Nord-Ouest ➔ Sud-Est. Notons la présence au Sud-Ouest du principal boisement présent à l'intérieur de la ZPS « Plaine de Niort Nord-Ouest ». Dans un contexte plus global, le parcellaire en question est localisé dans un linéaire herbacé à arbustif, le long de l'autoroute, créant alors un corridor biologique.

Les projets d'urbanisme dans l'emprise d'une ZPS engendrent la réalisation d'une évaluation des incidences dans laquelle figure une notice des principaux enjeux avifaunistiques en lien avec le projet. Toutefois, étant donné qu'une notice d'enjeux avait déjà été produite par le Groupe Ornithologique de Deux-Sèvres en octobre 2014 (**Annexe I**), cette notice d'enjeux sera nettement plus succincte en effectuant simplement une actualisation des données ornithologiques recueillies.

Principaux enjeux avifaunistiques

Nous actualiserons les enjeux avifaunistiques dans un rayon de 1 000 mètres autour des parcelles en question, à partir des données recueillies d'octobre 2014 à janvier 2017. Ces données ont été collectées soit au cours de protocoles spécifiques mis en œuvre sur cette ZPS, ou lors de prospections aléatoires. Elles ne peuvent être considérées comme exhaustives.

- Outarde canepetière - *Tetrax tetrax*

Aucune observation récente d'Outarde canepetière n'a été faite à l'intérieur de la zone concernée par l'étude, et ce site apparaît très peu favorable à l'espèce en raison de la présence directe de l'autoroute.

- Rapaces d'intérêt communautaire (cf carte 2) :

Depuis la fin 2014, ce sont 4 espèces de rapaces diurnes inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseau qui ont pu être observées dans la proximité directe du projet.

Malgré des prospections spécifiques, aucun couple nicheur de Busard cendré – *Circus pygargus* – n’a été observé lors des saisons de reproduction 2015 et 2016. Néanmoins l’espèce utilise le secteur en tant que zone d’alimentation.

Il en est de même pour le Busard des roseaux - *Circus aeruginosus*, qui utilise la proximité du site en tant que zone d’alimentation bien qu’aucun nid n’ait été trouvé lors de ces 2 dernières années.

Seul un nid de Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* a été localisé au printemps 2015 à environ 850 mètres au sud du projet. L’espèce utilise également la zone en tant que site d’alimentation.

Contrairement au Busard cendré qui est un migrateur transsaharien, ces deux dernières espèces de busards sont présentes en hiver et utilise la proximité directe du site aussi bien pour leur alimentation que pour leur phase de repos.

Enfin, soulignons la présence d’un couple nicheur de Milan noir - *Milvus migrans* au sein du « Bois picot », observé en 2015 et 2016. Cette espèce qui arrive dès le mois de mars, constitue un des rapaces diurnes nicheurs les plus précoces sur le site.

- **Limicoles vulnérables (cf. carte 3) :**

- Œdicnème criard - *Burhinus oedicnemus*

Le nombre et la localisation des couples reproducteurs d’Œdicnème criard observés lors de ces deux dernières années de reproduction confirment, comme indiqué dans la première note d’enjeux d’octobre 2014, que l’espèce est bien représentée aux alentours du projet. Les nids les plus proches observés se situent à plus de 250 mètres du projet. Selon les années et en fonction de la nature des parcelles, des individus peuvent s’alimenter, et nicher dans les parcelles avoisinant le projet, qui constitue un secteur favorable à la nidification de l’espèce.

Aucun rassemblement postnuptial n’a été observé dans les 1 000 mètres autour du projet.

- Vanneau huppé - *Vanellus vanellus*

Une observation hivernale de 60 individus de Vanneaux huppés a été réalisée à environ 650 mètres au nord-ouest du projet, au nord de l’autoroute. Selon les conditions climatiques hivernales, des rassemblements plus conséquents peuvent être observés dans les cultures situées à proximité du projet.

- **Passereaux patrimoniaux (cf. carte 4)**

Deux espèces de passereaux patrimoniaux ont été observées non loin du projet. Bien que ces deux espèces ne soient pas inscrites à l’Annexe I de la Directive Oiseaux, leur statut et leur existence écologique spécifique nécessite de souligner leur présence ; notamment en raison de leur proximité directe avec le projet.

Il s'agit du Cochevis huppé - *Galerida cristata*, espèce de plus en plus rare au sein des plaines céréalières, qui a été observé lors des deux dernières saisons de reproduction. Ces observations collectées concernent alors des oiseaux probablement reproducteurs présents dans les bordures herbacées et clairsemées le long de l'autoroute 83.

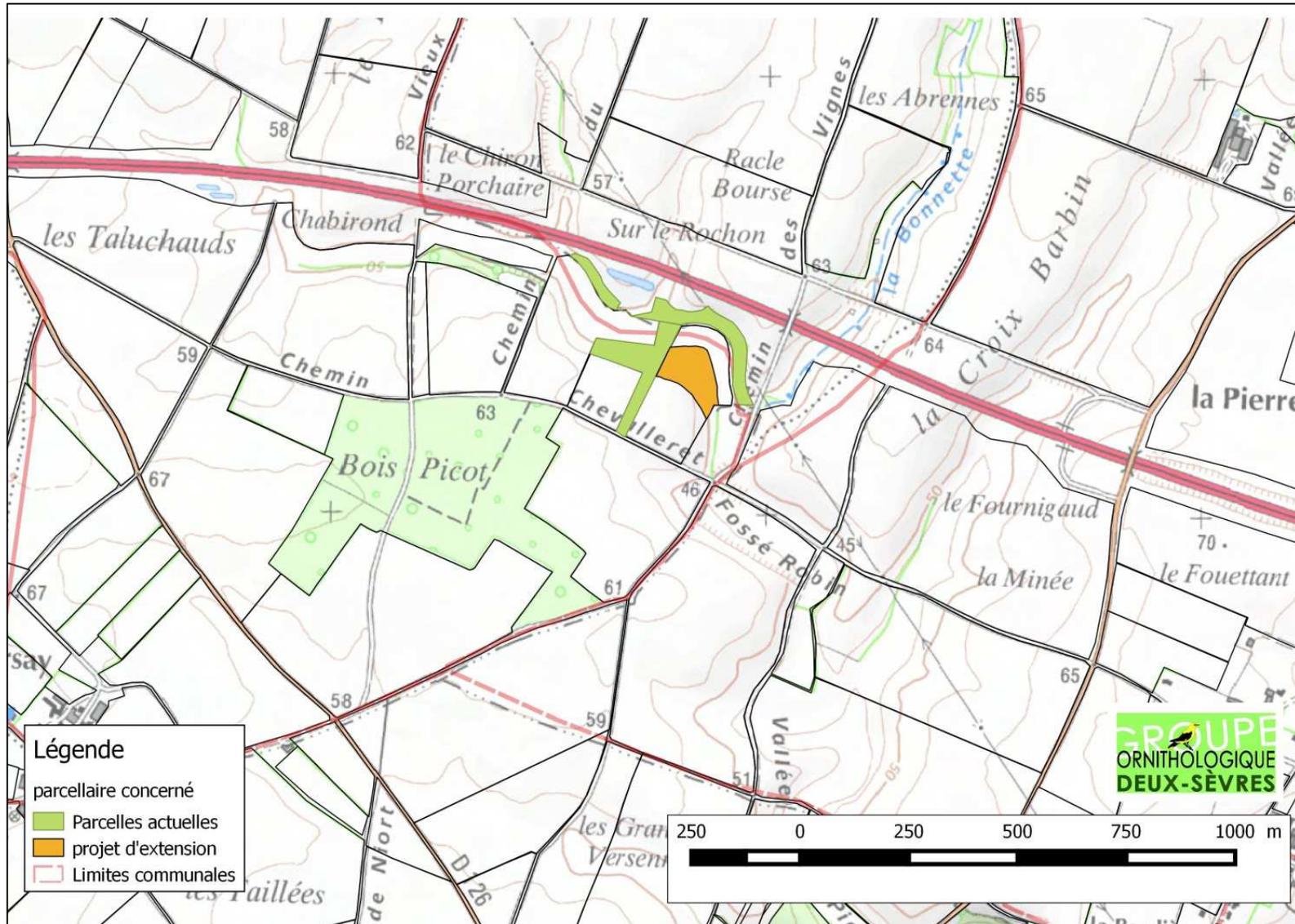
La Bouscarle de Cetti - *Cettia cetti* est quant à elle un passereau présent dans des habitats buissonnants, des bosquets denses où elle peut nicher dans des ronciers. Sa présence au sein des vallées sèches est assez surprenante du fait qu'elle préfère les milieux humides là où les plantes palustres abondent. Toujours est-il que plusieurs contacts ont été notés lors de la période de reproduction 2015 dans les zones buissonnantes ; notamment au sein des parcelles directement avoisinantes au projet concerné.

Conclusion :

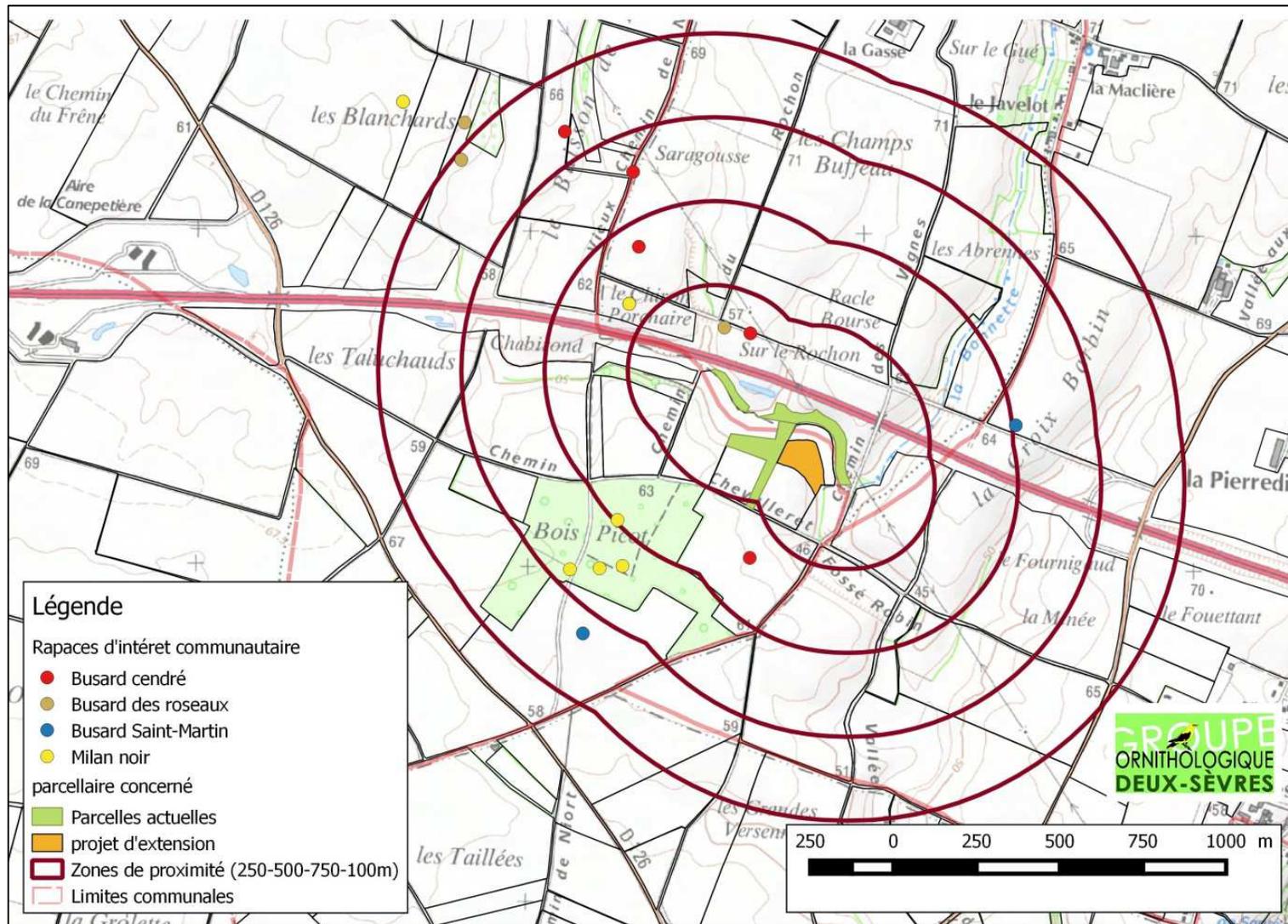
L'actualisation des données collectées sur ce secteur permet de confirmer notamment la bonne représentativité de l'Œdicnème criard lors de sa période nidification. Au cours de ces 2 dernières années, les 3 espèces de busards ont pu être observées dans la proximité du site mais une seule d'entre elles a été prouvée nicheuse (le Busard Saint-Martin). Soulignons la présence d'un couple nicheur de Milan noir, observé depuis plusieurs années au sein du seul réel boisement présent sur la ZPS. La proximité directe de deux passereaux patrimoniaux à proximité du projet est également à prendre en compte. En période internuptiale, les principaux enjeux sont liés à la présence de regroupements hivernaux de Vanneaux huppé dont les effectifs peuvent être relativement importants certains hivers ; et également la présence des deux espèces de busards hivernantes sur la zone (Busard des roseaux et Busard Saint-Martin).

Chiron Damien
Chargé de missions en Ornithologie
Groupe Ornithologique des Deux Sèvres
48, rue Rouget de l'Isle- 79000 NIORT
05 49 09 24 49
damien@ornitho79.org - www.ornitho79.org

Carte 1



Carte 2



Annexe I

NOTE D'ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

NATURA 2000

**Dans le cadre d'un projet d'extension d'un circuit de motocross
sur la commune de
SURIN (79220)**

Évaluation des principaux enjeux avifaunistiques

**M. Fabrice Thorree
ASSOCIATION FAYE AUTIZE MOTO VERTE
11 rue Marcel Dumas
79 160 Faye-sur-Ardin**

A Niort,

le 9/10/2014

Objet : Évaluation et synthèse des principaux enjeux avifaunistiques prioritaires à proximité du lieu-dit du « Fossé Robin » (79220 - Surin), dans le cadre d'un projet d'extension d'un circuit de motocross compris à l'intérieur de la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Afin d'évaluer au mieux les enjeux avifaunistiques de cette ZPS, nous prendrons en considération l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE)) présentes à proximité du projet concerné ; ceci, tout en ayant un regard global des enjeux locaux vis-à-vis de l'entièreté de la Zone de Protection Spéciale.

Contexte et localisation :

Le projet concerné, composé de deux parcelles voisines : l'une de 1,13 ha pour l'extension d'un circuit de motocross, et l'autre de 0,3571 ha constituant une zone annexe aménagée pour les VTT et piétons (superficie totale de 14 851m²), est localisé à l'extrême sud de la commune de Surin. Il est alors situé en limites communales de Faye-sur-Ardin et de Sainte-Ouëne (**cf. carte 1**). Notons que ces deux parcelles sont situées dans le prolongement direct de l'Autoroute A83, tandis qu'une ligne haute tension traverse le parcellaire est selon un axe nord-ouest → sud-est. Dans un contexte plus global, ces deux parcelles en question assurent un linéaire herbacé à arbustif le long de l'autoroute créant alors un corridor biologique. Elles sont alors entièrement comprises à l'intérieur de la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort Nord-Ouest » - FR 5412013 - et plus spécifiquement dans le quart nord-est de cette ZPS. Il s'agit de l'une des quatre Zones de Protection Spéciale « oiseaux de plaine » présentes dans le département des Deux-Sèvres.

Les projets d'urbanisme dans l'emprise d'une ZPS engendrent la réalisation d'une étude ou d'une évaluation des incidences. Il convient alors d'évaluer les principaux enjeux avifaunistiques à proximité avec ce projet de construction en tenant principalement compte des espèces dites d'intérêt communautaire (*Annexe I de la « Directive Oiseaux »*) et de leur priorité de conservation.

Principaux enjeux avifaunistiques

Nous évaluerons les enjeux avifaunistiques dans un rayon de 1000 mètres à proximité des parcelles en question, à partir des données issues des inventaires biologiques protocolaires réalisés en 2011-2012 dans le cadre du Document d'Objectifs « Plaine de Niort nord-ouest ». Ces données couvrant l'ensemble d'un cycle biologique avifaunistique seront par ailleurs complétées par des données dites « aléatoires » plus récentes et recueillies lors d'observations non protocolaires de janvier 2013 à septembre 2014 afin de compléter nos conclusions quant aux principaux enjeux avifaunistiques. Qui plus est, nous tiendrons également compte des données historiques d'Outarde canepetière en période de reproduction aux regards des objectifs fixés dans le Document d'objectifs.

En période de reproduction (cf. carte 2)

- Busards sp - *Circus sp*

Le Busard cendré – *Circus pygargus* – constitue l'une des espèces d'intérêt communautaire certifiée nicheuse dans la proximité directe du site (<1 000mètres). En effet, 1 couple a niché en 2014 à environ 680 mètres du projet de l'autre côté de l'autoroute A83 (**cf. carte 2**). Si

aucune des 2 autres espèces de busards (Busard des roseaux – *Circus aeruginosus* et Busard Saint-Martin – *Circus cyaneus*) n'a pu être observée à proximité directe du projet, il est certain qu'elles utilisent la zone en tant que territoire de chasse en saison de reproduction.

- Œdicnème criard - *Burhinus oedicephalus*

Aux regards du nombre de cantonnements de couples observés lors des inventaires spécifiques à l'espèce en 2012 dans le cadre de l'évaluation des populations d'espèces d'intérêt communautaire, l'Œdicnème criard apparaît très concernée par la réalisation de ce projet. En effet, un minimum de 3 couples nicheurs ont été observés à moins de 750 mètres du projet tandis que deux autres couples étaient localisés dans un rayon d'environ un kilomètre. Ainsi, selon les années et en fonction de la nature des parcelles, des individus peuvent s'alimenter, et nicher dans les parcelles avoisinant le projet qui constitue un secteur favorable à la nidification de l'espèce.

- Outarde canepetière - *Tetrax tetrax*

Aucune observation récente d'Outarde canepetière n'ait été faite à l'intérieur de la zone concernée par l'étude, et ce site apparaît très peu favorable à l'espèce en raison de la présence directe de l'autoroute.

- Milan noir- *Milvus migrans*

Le Milan noir est une espèce régulièrement observée en chasse sur la zone. Un couple a niché tardivement dans le bois Picot en 2012 produisant un jeune volant observé en compagnie des 2 adultes au mois de juillet. Un nid est alors souvent occupé chaque année par l'espèce et il s'agit là, d'un des seuls sites de nidification connu et potentiel à l'espèce sur la ZPS.

- Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio*

En raison de la présence de vallées sèches et de boisements arbustifs épineux au sein même du projet et aux alentours, la Pie-grièche écorcheur fait également partie des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux potentiellement nicheuse à proximité du parcellaire en question. Notons alors le cantonnement d'un couple à environ 150 mètres du projet, de l'autre côté de l'autoroute tandis qu'il n'est pas exclu que l'espèce puisse nicher au sein même du parcellaire en question.

En période internuptiale :

- Rassemblement pré/postnuptiaux

Lors des derniers recensements réalisés sur la Zone de Protection Spéciale « PNNO », aucun rassemblement pré ou postnuptial d'Œdicnème criard *Burhinus oedicephalus* n'a été observé à proximité du site en question (<1 000m). Il est en d'ailleurs de même concernant l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax*.

➤ Hivernage/halte migratoire

Contrairement à la période de reproduction, le Busard Saint-Martin est bien mieux représenté sur le site en période internuptiale où plusieurs individus ont été notés en chasse sur le territoire lors de leur phase d'alimentation. Cette espèce est logiquement plus abondante durant la période internuptiale où des contingents migrateurs se cantonnent plus ou moins sur la ZPS en hiver.

Pluvier guignard – *Charadrius morinellus*

Bien que rare, le Pluvier guignard est observé annuellement sur la Zone de Protection Spéciale. La **carte 3** illustre alors la halte migratoire pré-nuptiale de deux individus le 9 mai 2012 à environ 600 mètres au sud du projet.

Faucon émerillon – *Falco columbarius*

Un individu de Faucon émerillon a été observé en janvier 2013 au nord-est du parcellaire en question. Il s'agit là d'un des 5 à 15 individus présents sur la ZPS chaque année en période internuptiale.

Vanneau huppé - *Vanellus vanellus*

Signalons enfin la présence de plusieurs regroupements internuptiaux de Vanneaux huppés dont l'un d'entre eux, situé à moins de 700 mètres des parcelles concernées, comptait plus de 170 individus le 17 janvier 2012.

Conclusion :

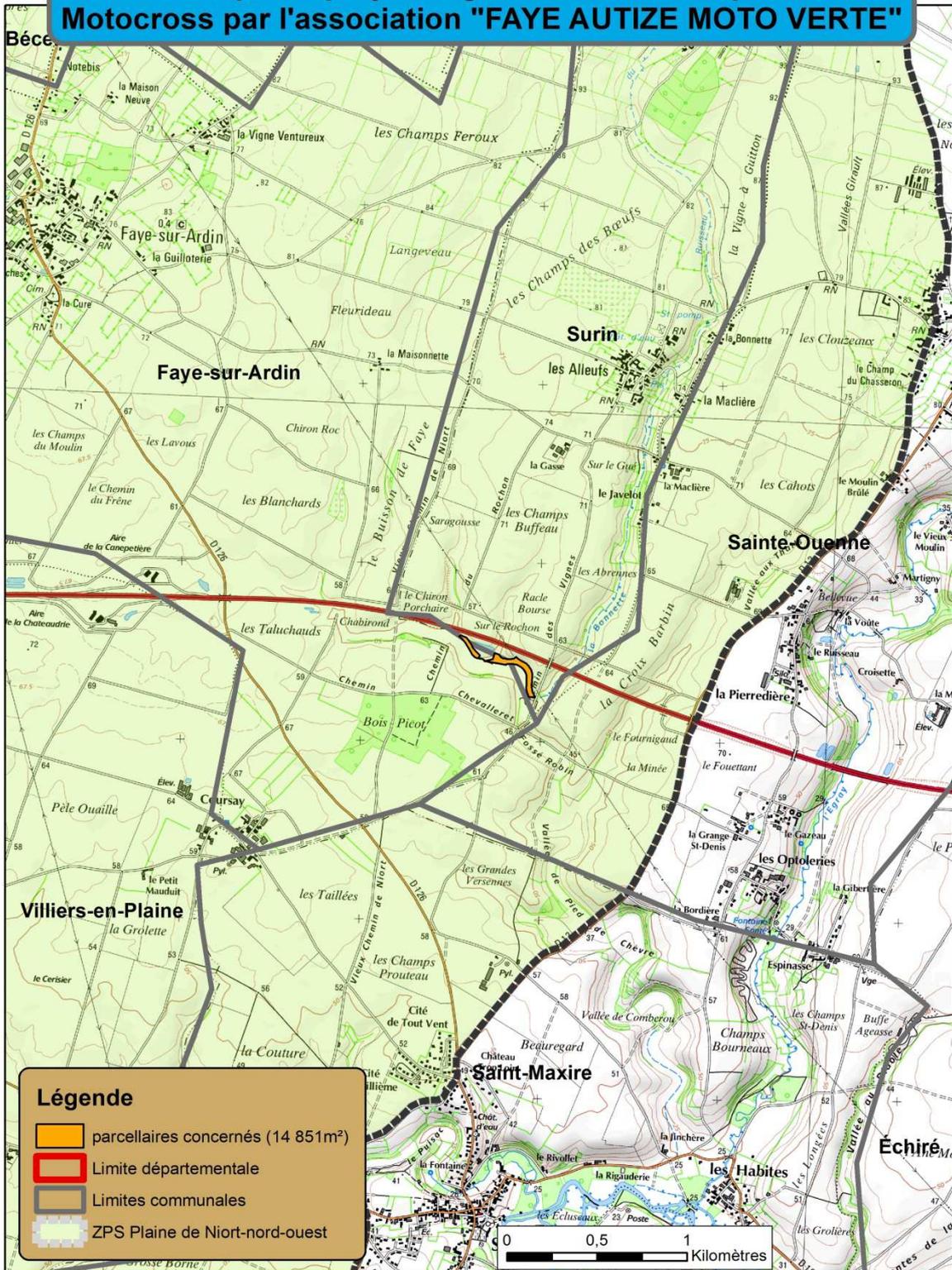
Au total, ce sont 7 espèces avifaunistiques d'intérêt communautaire qui ont été observées à proximité directe des deux parcelles en question (<1 000 mètres), parmi lesquelles 4 d'entre elles ont été certifiées nicheuses lors de ces dernières années dont certaines avec des densités non négligeables (e. g. Œdicnème criard). Or, la présence de l'autoroute dans la proximité directe du projet ainsi que de la ligne haute tension traversant la zone, limitent le potentiel d'accueil du site. Deux particularités avifaunistiques présentes sur la zone ne sont pas négligeables à l'échelle de la ZPS. D'une part, la présence de la Pie-grièche écorcheur directement lié aux vallées situées aux alentours du projet. D'autre part, la présence d'un couple de Milan noir, seul couple certifié nicheur à ce jour sur la ZPS. Enfin, aucun site de rassemblement postnuptial n'a été observé sur ce secteur. Nous en concluons que le projet d'extension se situe dans un secteur à enjeux ornithologiques non négligeables avec une sensibilité modérée au vu de son agencement avec les infrastructures déjà présentes.

Chiron Damien
Chargé de missions en Ornithologie
Groupe Ornithologique des Deux Sèvres
48, rue Rouget de l'Isle- 79000 NIORT
05 49 09 24 49

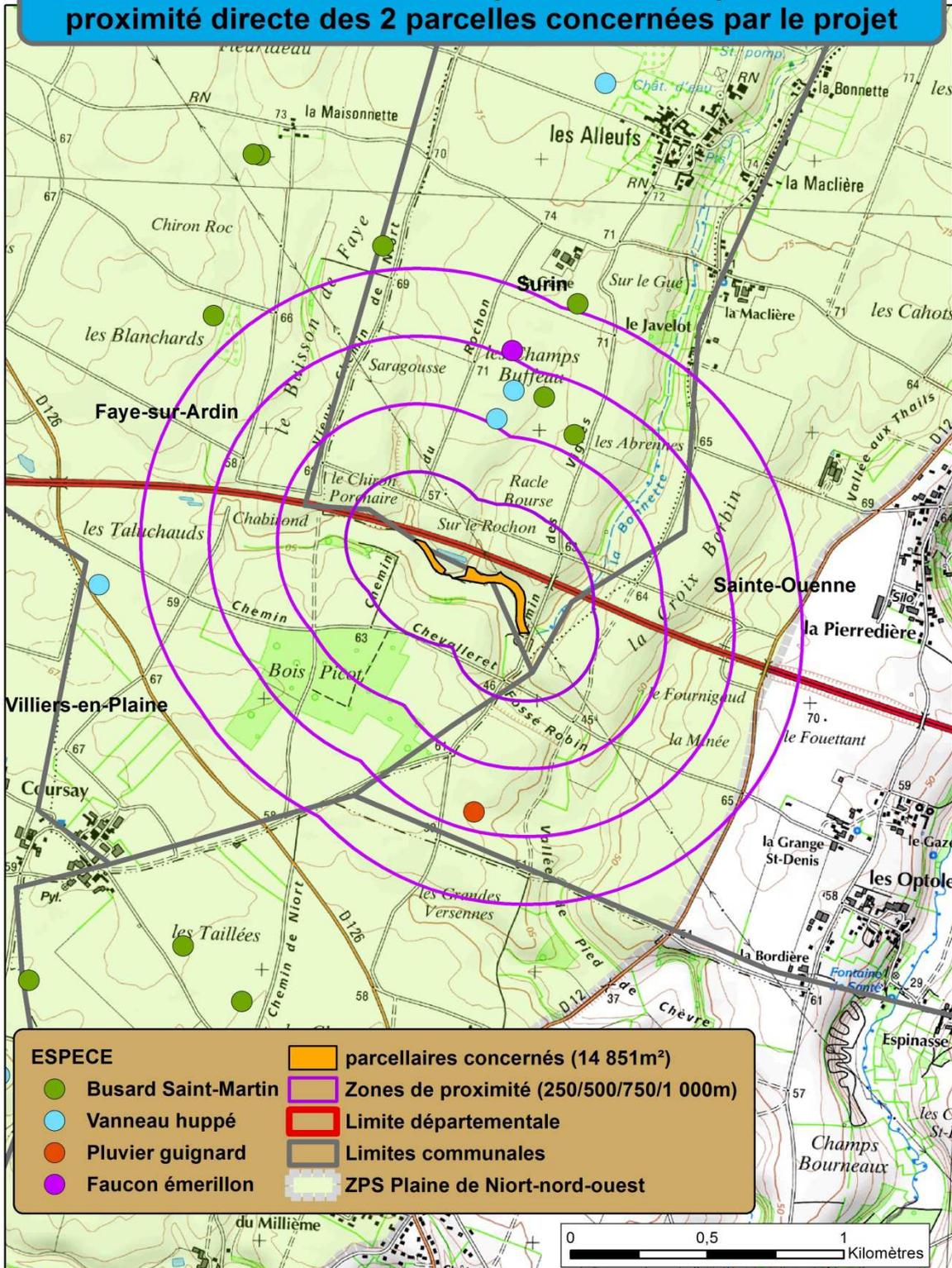
damien@ornitho79.org - www.ornitho79.org

Carte 1

Notice d'enjeux Natura 2000: localisation des 2 parcelles concernées par le projet d'agrandissement du parcours de Motocross par l'association "FAYE AUTIZE MOTO VERTE"



Notice d'enjeux Natura 2000: localisation des espèces d'intérêt communautaire observées en période internuptiale dans la proximité directe des 2 parcelles concernées par le projet



Carte 3

